

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 16 juillet 2008

Ordre du jour

Approbation du Procès verbal du 29 Avril 2008

Finances :

=> Décision budgétaire modificative (rapport n°2008.07.B01)

Personnel :

=> Convention de mise à disposition de personnel commune de Froncles (rapport n°2008.07.B02)

Aménagement de l'espace :

=> Validation marché de travaux embellissement 9 villages (rapport n°2008.07.II.01)

Tourisme :

=> Modification du tracé du sentier de randonnée (rapport n°2008.07.IVt.01)

=> Approbation des statuts et désignation des délégués Office de Tourisme de Pôle (rapport n°2008.07IVt.02)

=> Validation marché de travaux construction de deux HHT à Viéville et Vouécourt (rapport n°2008.07IVt.03)

Culture :

=> Approbation règlement intérieur Ecole Intercommunale de Musique (rapport n°2008.07.V.01)

Social :

=> Transfert de la compétence "contrat enfance jeunesse" (rapport n°2008.07.VI.01)

=> Election membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale (rapport n°2008.07.VI.02)

Environnement :

=> Projet de parc éolien sur le territoire de la communauté de communes (rapport n°2008.07.VII.01)

Questions diverses

Le 16 juillet 2008 à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Bologne, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents :

Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, WY SOCKI Annie, MM : BLANCHOT Robert, BONNECUELLE Jacky, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DAVID Jean-Luc, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MEYLAN Jean-François, MICHEL Maurice, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PAULIN Michel, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves VOIRIN Patrice,

Suppléant(s) : M. DAVID Jean-Luc (de Mme REY Emmanuelle).

Absent(s) : M. FREQUELIN Laurent

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2008

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de la séance du 29 avril 2008, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

❖ Décisions budgétaires modificatives

Différentes modifications budgétaires sont à apporter aux budgets primitifs de la communauté de communes. Après étude de ces modifications, le conseil de communauté accepte à l'unanimité les virements de crédits comme suit :

Budget principal :

Comptes	Montants	Totaux	Objet
2313 (travaux)	- 21 500 €	- 21 500 €	Ventilation des travaux inscrits au 2313
2031 (plan topo MARPA)	+ 1500 €	+ 21 500 €	
2033 (frais insertion)	+ 5 000 €		
2158 (signalétiques Vignory et équipement mini-golf)	+ 11 000 €		
2181 (signalétique mini-golf)	+ 4 000 €		
6572 (subventions d'équipement)	- 77 260 €		- 77 260 €
6574 (subventions fonctionnement)	+ 77 260 €	+ 77 260 €	
673 (titres annulés sur exercice antérieur)	+ 800 €	+ 800 €	Changement de compte
6227 (frais d'actes et contentieux)	- 800 €	- 800 €	
6172 (prestations habitat développement)	- 5 000 €	- 5 000 €	Changement de compte
6174 (prestations habitat développement)	+ 5 000 €	+ 5 000 €	
6611 (intérêts réglés à l'échéance)	+ 5 536 €	+ 5 536 €	Virements de crédits
6261 (frais affranchissement)	- 1 036 €	- 5 536 €	
668 (autres charges financières)	- 1 500 €		
60633 (fournitures de voirie)	- 1 000 €		
6227 (frais de contentieux)	- 2 000 €		
775 (cessions de terrains)	- 37 500 €		- 37 500 €
74836 (DDR Marpa)	+ 37 500 €	+ 37 500 €	

Budget ZAE Rochelotte :

Comptes	Montants	Totaux	Objet
775 (cessions de terrains)	- 1 192 €	- 1 192 €	Prévisions budgétaires de la cession de terrains non autorisées
74836 (DDR travaux)	+ 1 192 €	+ 1 192 €	

➤ Intégration des travaux sur communes dans le patrimoine

Dans le cadre de la gestion du patrimoine, il est proposé d'ouvrir des crédits aux budgets pour intégration des travaux réalisés sur les communes membres.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité l'ouverture de ces crédits.

Budget principal

Dépenses section investissement	Ecritures d'ordre	Recettes section investissement	Ecritures d'ordre
2113	135 059,56	2031	69 360.83
2313	52 393,61	2033	4 349.89
2318	134 404,53	2111	121 604.56
2317	539 857,77	2313	645 855.83
		2315	13 433.05
		2184	2 140.73
		2316	4 970.58
TOTAL	861 715,47	TOTAL	861 715,47
	Ecritures réelles		Ecritures réelles
2313	330,69	2033	330,69

Budget annexe ZAE Rochelotte

Dépenses section investissement	Ecritures d'ordre	Recettes section investissement	Ecritures d'ordre
2313	586,00	2031	586,00
TOTAL	586,00	TOTAL	586,00
	Ecritures réelles		Ecritures réelles
2313	330,69	2033	330,69

➤ Modification des taux d'imposition de la Communauté de Communes

Suite à une différence de centième du coefficient de variation proportionnelle des taux votés pour l'année 2008, il convient de redélibérer et de valider l'état 1259 comme suit :

Produit fiscal attendu : 372 808 €

Coefficient de variation proportionnelle : 1,228245 (au lieu de 1,230769)

Taux de référence :

Taxes	Taux modifiés	Anciens taux	Produit correspondant	Ancien produit
Taxe d'habitation	1.46 %	1.46 %	51 071	51 071
Taxe foncière (bâti)	3.03 %	3.04 %	104 171	104 515
Taxe foncière (non bâti)	4.56 %	4.57 %	20 515	20 560
Taxe professionnelle	1.46 %	1.46 %	196 662	196 662
TOTAL			372 419	372 808
TPZ	8.02%	8.02%	2 005	2 005
TOTAL			374 424	374 813

Différence de **389 €**

Modification budgétaire engendrée :

7311 : 325 021 € compte tenu du dégrèvement de la taxe professionnelle de 49 403 €

Soit 7311 : - **389 €**

7083 : locations mini-golf : + **389 €**

Le conseil de communauté accepte à l'unanimité les modifications telles que présentées.

❖ **Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Froncles**

Le Président rappelle que M. Kuhner, 2^{ème} vice-président, a en charge le suivi de la halte nautique et les hébergements touristiques sur Froncles. Pour des raisons de facilités et d'économies budgétaires, sur proposition de la commune de Froncles, il est proposé de signer une convention dans laquelle la mairie de Froncles met à disposition de la communauté de communes, du personnel pour l'entretien de ces structures communautaires.

La participation financière de la communauté de communes sera basée sur le taux indiciaire des agents intervenants selon la quotité horaire réalisée. Au niveau de l'utilisation de matériel, un remboursement forfaitaire de 6 € de l'heure sera effectué.

Le Président rappelle que pour le moment, l'entretien de la halte nautique de Viéville et de l'hébergement touristique de Soncourt se fait par le biais de Tremplin 52. Comme pour Soncourt, Viéville et Vouécourt désigneront une personne pour la gestion des futurs hébergements.

Ce mode de fonctionnement satisfait pour l'instant, il conviendra néanmoins de réfléchir ultérieurement sur l'embauche de personnel technique, dès lors que les biens immobiliers de la commune seront plus importants (Maison de Pays, Médiathèque, MARPA, HHT...).

❖ **Embellissement 9 villages**

Le Président rappelle que les statuts encadrent l'intervention de la communauté de communes au niveau des embellissements de village. Les lieux et concepts des aménagements sont laissés au choix des communes. Une programmation est faite selon l'arrivée des dossiers et les marchés passés.

Pour le marché présent il s'agit des aménagements sur les communes de **Mirbel**,

Le marché de travaux, après ouverture des plis, s'élève à la somme de 928 529.52 € H.T. (tranche ferme et tranche conditionnelle).

Pour information, M. Maillot souligne que ces embellissements étant réalisés par une communauté de communes, bénéficient du Fonds des Grands Travaux Ruraux (FGTR) du Conseil Général et de subventions de la Région.

M. Girardot demande si l'entreprise REMY peut intervenir avant la réfection de la voirie. La question sera posée à M. Gayet et au maître d'œuvre.

M. Lejour demande également s'il serait possible d'intervenir en urgence sur le lavoir de Provenchères qui menace de s'écrouler. M. Maillot confirme que le lavoir est dans la programmation, La question sera donc aussi posée à l'architecte.

Enfin, M. Meylan demande si le colombier de Soncourt fait partie de la programmation.

Le Président informe qu'à la réunion de Bureau concernant la préparation budgétaire, M. Ménérier, ancien maire de Soncourt, avait accepté de reporter ces travaux pour une programmation ultérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté valide à l'unanimité le marché tel que présenté et autorise le Président à signer les actes d'engagements avec les entreprises retenues et toute pièce liée à cette affaire.

❖ **Modification du tracé du sentier de randonnée**

Dans le cadre de l'aménagement des sentiers de randonnée en Haute-Marne, il a été créé une boucle de 74 km qui passe en particulier sur le territoire de Cerisières et rejoint le Pont Rouge à Provenchères.

D'importants travaux routiers ont perturbé le passage au niveau du rond-point au nord de ce village. Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre propose de modifier le cheminement pour plus de sécurité sans allonger le parcours et de quitter le circuit à la combe de la Femme Morte, pour rejoindre le village de Provenchères, en empruntant le passage protégé pour rejoindre le pont Rouge.

Le conseil de communauté doit se prononcer sur ces modifications pour qu'elles puissent être prises en compte au niveau du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

A noter que la commune de Froncles a autorisé un droit de passage sur la parcelle 274 – section B, sur une distance de 1000 mètres environ et ensuite le chemin rural jusqu'à Provenchères sur 1400 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la modification de ce tracé.

❖ **Office de Tourisme de Pôle (OTP)**

Le Président rappelle que le conseil de communauté a accepté d'être membre de l'Office de Tourisme de Pôle. S'agissant d'une association Loi 1901, il n'y a pas lieu d'appliquer le Code Général des Collectivités Territoriales pour les décisions se rapportant à cette structure.

Cependant, le Président souhaite néanmoins connaître l'avis du conseil de communauté concernant les statuts présentés et la désignation de Mme Doré, vice-présidente tourisme et M. Majorkiewicz, président de la sous-commission tourisme, en tant que représentant de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté valide à l'unanimité les propositions du Président.

Concernant le financement de cet office de tourisme de pôle, le Président informe que l'association a décidé l'application d'une taxe de séjour, à compter du 1^{er} août 2008. Cette taxe, payée par les usagers, à la nuitée, servira pour le développement et la promotion du tourisme sur le territoire de l'OTP.

Le Président propose de délibérer pour appliquer cette taxe en plus des locations de la communauté de communes et invite les communes ayant des hébergements touristiques (campings, gîtes, meublés clévacances...), à délibérer également.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte par 34 voix pour et 1 abstention (M. Desprez), de répercuter cette taxe de séjour sur les tarifs des locations communautaires.

❖ **Marché de travaux Hébergements Touristiques de Viéville et Vouécourt.**

Le Président informe que dans le cadre de ce marché, tous les lots ont été fructueux et en-dessous des estimations de l'architecte. Après délibération, le conseil de communauté valide à l'unanimité le marché tel que présenté et autorise le Président à signer les actes d'engagement des entreprises retenues et toute pièce utile à cette affaire.

❖ Approbation règlement intérieur Ecole Intercommunale de Musique (EIM)

Le Président explique que le règlement intérieur tel que présenté a été travaillé par la commission culture et le soumet au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. Maillot donne ensuite la parole à Valérie Martin, Directrice de l'EIM, qui dresse un bilan de l'année 2007-2008.

Concernant les locations d'instruments de musique, le Président rappelle qu'une ligne budgétaire a été prévue pour ces acquisitions qui seront effectuées en fonction des besoins. La commission culture propose un tarif pour la location de ces instruments, en distinguant les élèves de la communauté de communes (120 € par an) et hors communauté de communes (130 € par an).

M. Lejour s'étonne du montant des locations qui apparaissent élevés au regard d'une autre activité comme le football par exemple.

M. Maillot informe que l'EIM est dirigée par des professeurs de musique diplômés et qu'il s'agit bien d'une école avec un cursus scolaire à suivre sur plusieurs années.

Mlle Martin confirme que les tarifs pratiqués, qu'ils soient pour les cours ou les instruments, restent très raisonnables au regard des autres écoles de musique.

Mme Martinot souligne que l'avantage de cette école est dans le fait qu'elle soit délocalisée et accessible sur notre territoire.

Le Président remercie Mlle Martin pour son excellent travail accompli durant cette première année de l'EIM.

❖ Transfert compétence « contrat enfance jeunesse »

Dans le cadre de l'organisation d'activités de Loisirs à destination des jeunes, le Président et le Bureau propose aux communes de modifier les statuts de la communauté de communes et d'ajouter à la compétence : Actions sociales d'intérêt communautaire :

→ *Les Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse :*

Etudes diagnostics pour la mise en place de contrats relatifs aux services à l'enfance,

A compter du 1^{er} janvier 2009 :

Gestion des contrats relatifs aux services à l'enfance relevant des politiques contractualisées avec la caisse d'allocations familiales et la Mutualité Sociale Agricole : contrat enfance, ainsi que tout autre contrat qui s'y substituerait.

Gestion des transports collectifs dédiés à la pratique de ces contrats.

Concrètement, la communauté de communes sera compétente pour l'organisation des centres de loisirs avec mise en place de transports collectifs, selon les besoins.

Pour la première année, il est proposé une participation financière sous forme de fonds de concours, des collectivités exerçant déjà cette compétence, à savoir les communes de Froncles, Bologne et SIVOM les Colchiques.

Une convention de mise à disposition de personnel sera signée avec la commune de Froncles qui emploie une personne en partie sur le contrat enfance jeunesse. Les conventions de partenariats ou subventions avec les Francas seront transférées à la Communauté de Communes.

Les communes mettront à disposition les salles et structures nécessaires à la mise en place de ces centres ou activités de loisirs.

Le Président rappelle les modalités d'approbation de changement de statuts à savoir : accord des communes selon la majorité qualifiée soit 2/3 des communes représentant 1/2 de la population ou 1/2 des communes représentant 2/3 de la population.

Il informe qu'un dossier sera adressé aux communes membres ainsi qu'un modèle de délibération. Il se tient également à la disposition de chacun pour venir expliquer aux conseils municipaux, l'utilité de cette compétence.

❖ **Elections membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)**

Le Président rappelle qu'un C.I.A.S. a été constitué afin de gérer la future Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA).

A la suite du renouvellement du conseil communautaire il convient d'élire un Conseil d'Administration composé de deux collèges :

Un collège de 8 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans les communes de la Communauté de Communes.

Un collège de 8 représentants de la Communauté de Communes, élus au scrutin majoritaire au vote à bulletin secret, parmi le conseil communautaire et par celui-ci.

Le Président propose donc l'élection de ce deuxième collège.

Après délibération, sont élus à l'unanimité Mmes et Mrs : Marie-Thérèse Hurni, Ghislaine Perrin, Marie-Thérèse Doré, Annie Wysocki, Maryse Moussut, Luc Noirot, Gilbert Kuhner, Michel Courageot.

M. Maillot informe qu'une réunion aura prochainement lieu avec le comité de pilotage de la MARPA et la commune de Froncles par rapport au dépôt du permis de construire. Le Président informe qu'un arrêté de subvention de 400 000 € de DGE a déjà été reçu et que le SGAR versera, sur proposition du Pays de Chaumont, une somme de 200 000 € au titre du FNADT.

❖ **Projet parc éolien**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet de construction d'un Parc Eolien sur le Territoire de la Communauté de Communes proposé par la Société EDF EN France.

Une étude étant nécessaire pour connaître les possibilités d'implantation d'un parc éolien, le Président propose au Conseil de communauté de délibérer pour :

- Emettre un avis favorable pour que la société EDF EN France étudie sur l'ensemble du territoire de la Commune, la possibilité d'implanter un parc éolien.
- Emettre un avis favorable à la demande de création de la Zone de Développement de l'Eolien sur le Territoire de la commune et, avec leur accord, dans le cadre d'un partenariat avec les Communautés de Communes et les Communes périphériques.
- Demander à Monsieur le Préfet de Haute Marne de se prononcer sur le projet de création d'une Zone de Développement de l'Eolien au titre de l'article 37 de la loi-programme n°2005-781 du 13 juillet 2005

fixant les orientations de la politique énergétique afin d'accueillir, dans un cadre maîtrisé, des installations éoliennes.

☞ L'autoriser à signer avec la société EDF EN France tout document afférent au projet.
Après délibération, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

M. Girardot s'étonne qu'il ait été proposé une utilisation des recettes de taxe professionnelle liée aux éoliennes du Mont Gimont (voir compte-rendu dernière réunion de bureau) alors même qu'aucune décision n'a été entérinée concernant la fiscalité de la zone de développement éolien.

Cette question devant être inscrite à un ordre du jour, M. Maillot confirme qu'une discussion aura bien lieu, le moment venu, sur la fiscalité de la ZDE.

Il informe d'ailleurs l'assemblée sur le choix qu'il sera possible d'effectuer, à savoir :

- Une taxe professionnelle de zone (TPZ) : au même titre que les zones de Bologne, Froncles et Vraincourt où 100 % de la taxe revient à la communauté de communes.
- Une taxe professionnelle de zone de développement éolien (TPZDE) où la communauté de communes perçoit la taxe professionnelle avec compensation pour les communes concernées par les éoliennes, selon un pourcentage décidé par la CDC.

Il est clair que la proposition qui sera faite sera celle de la TPZDE, étant normal que des retombées économiques bénéficient aux communes qui reçoivent les éoliennes.

Concernant le pourcentage de la participation, il conviendra d'en discuter en 1^{ère} commission avec les communes concernées. Pour l'instant, il est nécessaire de suivre les échéances de ces implantations et de délibérer le moment venu, d'autant que M. Leseur confirme que les données fiscales évoluent sans cesse.

Concernant l'utilisation des ressources liées à la taxe professionnelle des éoliennes, M. Courageot, précise qu'il ne s'agit que d'une proposition. Au même titre que pour l'opération façades, des aides pourraient être versées aux propriétaires qui auraient recours à des installations liées aux énergies renouvelables.

❖ Questions diverses :

Le Président invite l'assemblée à réfléchir sur le transfert de la compétence « scolaire ». En effet, eu égard les changements de comportement de la société d'aujourd'hui et certaines réalités, il sera nécessaire d'anticiper les problèmes liés aux fermetures de classe.

Après contact avec l'inspecteur d'académie, si la compétence était transférée à la communauté de communes, il n'y aurait pas obligation de n'avoir qu'un seul site. Ainsi, les écoles de Froncles et Bologne resteraient sur les bourgs centres et au moins un site serait situé entre les deux. D'un point de vue pédagogique, les conditions de travail seraient plus favorables aux enseignants mais également aux personnels qui travaillent en milieu scolaire et bien sûr aux élèves. Des services seraient apportés en plus aux parents, avec en un même lieu, cantine, garderie, salle multi-média, activités périscolaires...

D'un point de vue financier, une première simulation annonce une augmentation de la DGF de la communauté de communes de 50 000 € si baisse des impôts communaux et augmentation des taux intercommunaux. La mutualisation des moyens permettrait, outre une identification plus forte au niveau de l'inspection académique, une économie d'échelle au niveau du fonctionnement.

Pour exemple, le Président cite le SIVOM Les Colchiques où le regroupement effectué en 1976 permet aujourd'hui d'être l'un des plus important RPID (regroupement pédagogique intercommunal déconcentré) en milieu rural, du département, avec plus de 170 élèves.

Une fermeture de classe vient d'être décidée à MARBEVILLE, le maintien des classes et élèves sur la communauté de communes, passe selon le Président, par un regroupement intercommunautaire. Il proposera à ce titre, des réunions de travail dès la rentrée de septembre.

M. Leseur intervient pour soutenir la proposition du Président en précisant qu'il s'agit d'une très bonne idée. Il est nécessaire d'identifier notre territoire comme territoire de solidarité. Il faut conforter les services et travaux engagés comme la MARPA, la Maison de Pays sur les bourgs centres. Le maintien

de services pour les communs autours est primordial et ce serait une erreur collective que de laisser partir les enfants hors de la communauté de communes. Cependant, pour M. Leseur, il faut essayer de tout mettre en œuvre pour maintenir l'école de Vignory et ne pas avoir qu'un site vers Vraincourt. Ce n'est pas le moment d'avoir de discours passéiste, il n'est pas trop tard pour débattre de la situation de Vignory et prendre la compétence scolaire permettrait d'établir des orientations stratégiques au niveau de la communauté de communes.

M. Majorkiewiez informe également qu'il a été proposé la mise en place de cantines à Marbéville et Vignory pour le maintien des classes sur ces deux communes.

M. Courageot confirme la fermeture de la classe de Marbéville du fait de la décision de certains parents d'inscrire leurs enfants ailleurs et notamment sur Froncles.

Le Président reprend donc la parole pour confirmer qu'il est nécessaire de prendre le problème à bras le corps, dès la rentrée.

Mini-golf de Viéville : l'inauguration officielle du mini-golf aura lieu le 12 septembre 2008 à 18 heures.

ADSL : monsieur Maillot confirme que le courrier adressé aux communes sur le recensement de la couverture ADSL a été fait à la demande du Président du Conseil Général qui envisage un nouveau dispositif pour les communes non desservies.

M. le Maire de Vignory informe qu'un reportage va être réalisé, par TF1, sur les lavoirs haut-marnais et notamment celui de Vignory. M. Marasi informe également que le chantier de jeunes bénévoles a débuté, comme chaque année, au château de Vignory.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.